

ARRETE DU MAIRE
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
ET LA CIRCULATION
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
LE DIMANCHE 04 JUILLET 2010

Le Maire de la commune de Carantec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la manifestation organisée par l'Association « Airs de fête »,
Vu la demande formulée par Messieurs Lionel COTTOUR et Jean-François JACQ, co-présidents de l'Association « Air de Fête »,
Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation pour permettre l'organisation d'une exposition de vieilles voitures américaines.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sur la place du Général de Gaulle est interdit le dimanche 04 juillet 2010, de 07h00 à 11h00.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté feront l'objet d'une signalisation appropriée mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie de Taulé et le Responsable des Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carantec,
le 09 juin 2010

Le Maire,
Jean-Guy GUÉGUEN.

